

LE LOGEMENT

L'admission à Polytech Lille posera peut-être pour vous un problème d'hébergement. Avoir un logement à proximité de l'établissement, près des transports, est en effet un atout pour favoriser la réussite des études.

Le site Internet de l'école : www.polytech-lille.fr, rubrique « vie étudiante », présente une grande diversité d'informations sur la vie étudiante, notamment en ce qui concerne le logement : résidences étudiantes, sites d'annonces de location, etc ...

Nous vous proposons ci-après quelques pistes pour vous aider dans vos démarches.

En priorité, par le biais du CROUS de Lille

6 résidences universitaires sont implantées sur le campus de l'université Lille 1, où se situe également l'école, offrant près de 3450 logements.

L'offre de logements du CROUS étant importante, il est conseillé de faire en priorité une demande auprès du CROUS, avant de présenter une demande auprès de Polytech Lille.

Il est encore possible de constituer une demande « tardive » de logement, en établissant un « Dossier Social Etudiant » sur le site internet www.crous-lille.fr.

En cas de « réponse d'attente » pour l'attribution d'un logement, le CROUS publie à partir de mi Juillet sur son site www.crous-lille.fr, rubrique logement -> « Centrale de réservation » les logements devenus vacants suite à des désistements, ainsi que les modalités de réservation par paiement en ligne.

A propos des bourses :

Les critères d'attribution de bourses sont plus favorables dans l'enseignement supérieur que dans l'enseignement secondaire. Même si vous n'êtes pas boursier dans le secondaire, n'hésitez pas à faire une simulation de vos droits à bourse sur le site du Crous, rubrique « simuler mon droit à bourse ».

Sachez que même une bourse d'échelon 0 confère le statut d'étudiant « boursier », et donne droit à de nombreux avantages : exonération des droits d'inscription, réductions diverses, notamment dans les transports, etc ...

Polytech Lille propose des possibilités d'hébergement

Si votre demande auprès du CROUS n'aboutit pas, vous pouvez présenter une demande de logement auprès de l'école.

En effet, une convention d'hébergement établie avec le CROUS de Lille permet à l'école de proposer des logements en résidences universitaires situées sur le campus de la Cité Scientifique, à proximité de l'école (max. 15 mn à pied).

L'école dispose ainsi de studios (du T 1 au T 2) dans la résidence Gustave Eiffel, meublés et équipés d'une kitchenette (plaques de cuisson + frigo) et de sanitaires (douche, WC + lavabo), pour un loyer mensuel à partir de 282 €. Elle propose également des chambres « réhabilitées » dans la résidence Bachelard, meublées et équipées de sanitaires, pour un loyer de 224 €, ainsi que des chambres « rénovées » dans la résidence Camus, meublées et équipées d'une kitchenette, pour un loyer de 186 €.

Les demandes de logements « école » sont totalement distinctes des démarches auprès du Crous.

Le formulaire de demande, accompagné des pièces demandées (cf ci-après), devront être joints au dossier d'inscription à retourner à l'école.

Locations de particuliers

Le service logement en ville du CROUS de Lille diffuse également des offres de logements proposés par des particuliers. Ce service gratuit est disponible sur www.lokaviz.fr, site de l'hébergement étudiant, qui permet de consulter des offres de logements, tant en résidences universitaires Crous que chez des particuliers. Tous renseignements auprès de : logenville@crous-lille.fr, ou 03 20 88 66 13 ou 15.

L'agence INVEST HOME vous accompagne dans la recherche de logement et colocation : sélection individualisée, disponibilité 7 jours/7, soir et week end, accompagnement systématique en visite, rédaction du bail, accompagnement avec divers organismes (EDF, CAF), interlocuteur privilégié et unique pendant la durée du bail : www.investhome.fr - location.investhome@hotmail.fr

Agence immobilière SIGLA avec qui l'école a établi un partenariat. N'hésitez pas à vous présenter en tant qu'élève Polytech Lille. : www.sigla.fr

En outre, de multiples sites internet sont dédiés à la recherche de logement ou colocation : www.leboncoin.fr - www.seloger.com - www.appartager.com - www.colocationetudiant.com etc ...

A titre indicatif, le centre ville de Lille est à 20 minutes de l'école en Métro

N'hésitez pas à rechercher dans des localités limitrophes à Villeneuve d'Ascq (Cysoing, Lesquin, Ronchin, Sainghin en Mélançois ...) desservies par les lignes Bus (mais particulièrement proches si vous avez un véhicule), où les loyers sont parfois plus avantageux.

Résidences étudiantes

Plusieurs organismes de résidences étudiantes proposent des logements d'un confort standard garanti, meublés, équipés, parfois avec des services para-hôtelières à disposition sur demande (ménage, laverie, location de linge, petit déjeuner ...) :

Les plus proches de l'école (Villeneuve d'Ascq)

Conditions préférentielles aux élèves de Polytech Lille :

Studéa Lille1

www.nexity-studea.com/

Résidence Grand Stade

www.sergic.com

Polytech Lille ayant un partenariat avec NEXITY et SERGIC, n'hésitez pas à les contacter en indiquant votre admission à notre école, pour connaître les dispositions spécifiques.

- Sur Lille et alentours

Résidence Studéa Centre et Studéa Vieux Lille. D'autres résidences disponibles : Studéa Gambetta, Studéa Moulin, Studéa Sébastopol, Studéa Montebello et Studéa Lille I à Villeneuve d'Ascq)

www.nexity-studea.com/

Appart'City (Résidences Appart'city Campus Lille Euralille et Appart'City Campus Lille Grand Palais)

www.appartcitycampus.com

Icade (Résidences Les Lauréades de Lille-Lambret, Les Lauréades de Lille-Flandres et Le Jardin des Sciences de Lille)

www.icade-immobilier.com

Les Estudines (Résidences Les Estudines d'Artois, Les Estudines Flandre-Gambetta et Les Estudines Lille-Europe)

www.estudines.com

Vous pouvez également vous rendre sur le site de recherche de logement étudiant Adele, qui vous donnera une liste plus exhaustive des résidences étudiantes, et un accompagnement dans vos recherches.

www.adele.org

- Pour les étudiants arrivant de l'étranger :

Agence qui propose des logements et colocations sur Lille: www.francecorentstudents.com

Les aides au logement

Pour vous renseigner et solliciter toutes sortes d'aides financières, plusieurs organismes :

➤ la Caisse d'Allocations Familiales : www.caf.fr (Allocation d'Installation Etudiante « Aline » ; Aide Personnalisée au Logement (APL) ; Allocation de logement, etc ...)

➤ AIDOLOGEMENT.COM/ALIANCE est un portail dédié au logement :

permet d'obtenir en ligne gratuitement pour votre projet immobilier, une ou plusieurs aides financières au logement : - caution AVANCE LOCA-PASS® : avance gratuite du dépôt de garantie, accordée sous la forme de prêt à taux 0%, amortissable sur une durée maximum de 36 mois

- GARANTIE LOCA-PASS® : caution solidaire d'une durée de 3 ans donnée au bailleur couvrant un nombre maximal de 18 mensualités constituées du loyer et des charges locatives, nettes d'aides au logement,

- AIDE MOBILI-PASS®. : permet de trouver un logement et propose également un service de souscription en ligne gratuite d'une assurance multirisque habitation.

➤ Votre mairie ainsi que le Conseil Général de votre région pourront également fournir tout renseignement sur les diverses mesures d'aides existantes.

Au moment de la location d'un logement, en résidence universitaire, ou chez un particulier, il est demandé la caution d'un garant.

Certains organismes bancaires, ou compagnies d'assurance, peuvent proposer des possibilités de cautionnement pour les locations de logement. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre banque, ou assurance.

DEMANDE DE LOGEMENT UNIVERSITAIRE 2013 / 2014

L'école Polytech Lille propose des possibilités d'hébergement en résidences universitaires situées sur le campus de la Cité Scientifique :

- A la Résidence Camus : chambres rénovées de 9m² (ALS ou APL possible) : meublées avec lavabo, kitchenette, sanitaires collectifs à l'étage
- A la Résidence Bachelard : chambres réhabilitées de 9 m² (ALS ou APL possible) : meublées avec sanitaires individuels, cuisine collective à l'étage (frigo privatif dans l'espace cuisine)
- A la Résidence Eiffel : studios conventionnés : T1 (18 m²) - T1bis (22 m²) ou T2 (27 m²) possibilité d'ALS ou APL : meublés, kitchenette et sanitaires individuels- possibilité de parking

Tous les logements sont équipés d'un lit (190x90) (pas d'oreiller ni couverture), 1 armoire, 1 table + chaise, bureau + étagère

ATTENTION : le nombre de logements disponibles étant insuffisant, toutes les demandes ne peuvent être satisfaites. En conséquence, **les demandes d'étudiants non régionaux et/ou boursiers seront examinées en priorité, puis, successivement, selon les critères de situation fiscale et/ou familiale des candidats.**

Les demandes émanant d'étudiants originaires des départements du Nord et du Pas de Calais ne pourront être examinées qu'au titre des logements des résidences Bachelard ou Camus.

A lire attentivement avant toute demande :

Le dossier de demande de logement doit être adressé directement au service admission de Polytech Lille, avec le dossier d'inscription Polytech complet.

La demande ne sera prise en compte qu'accompagnée du dossier d'inscription, aucune demande par téléphone, ou séparément du dossier d'inscription, ne pourra être prise en considération. La décision définitive d'attribution de logement sera communiquée avant le 19 juillet, pour les dossiers reçus en juillet, ou à la réouverture des bureaux, à partir du 27 août

En cas d'attribution d'un logement, il sera demandé de fournir **IMPERATIVEMENT** un « acte de caution solidaire » établi par un garant, résidant en France, ou dans un pays de l'union européenne.

Sur présentation de l'acte de caution solidaire au bureau des admissions de l'école, le dossier location vous sera remis par Polytech,

En cas d'impossibilité d'attribution d'un logement, vous en serez avisé par mail.

Pour demander un logement « Polytech », veuillez compléter les imprimés ci-après, et les joindre au dossier d'inscription à retourner à Polytech. Toute demande de logement reçue sans le dossier d'inscription complet ne sera pas prise en compte.

DEMANDE d'un LOGEMENT EN RESIDENCE UNIVERSITAIRE

ENGAGEMENT du GARANT

ATTENTION : Le présent engagement est destiné à l'école Polytech Lille. Il ne dispense pas d'établir l'« acte de caution solidaire », document destiné au Crous, qui sera fourni ultérieurement, en cas d'attribution d'un logement.

Je soussigné(e) :
(écrire en lettres majuscules)

Domicilié(e) à l'adresse suivante :
.....

Tél :

Profession :

Employeur :

déclare me porter caution solidaire de M/Melle

admis(e) à l'école d'ingénieur Polytech Lille, en
Préciser l'année d'études (1^{ère} année PEIP - 1^{ère} ou 2^{ème} année Ingénieur)

pour la durée du séjour, de septembre 2013 jusqu'au 31 août 2014, **et m'engage à ce titre à satisfaire toutes les obligations du locataire susnommé**, en cas de défaillance de ce dernier, sans bénéfice de discussion pour le paiement :

- des loyers, et charges récupérables (*à titre indicatif, voir les loyers 2012/13 sur le formulaire de demande*)
- des dégradations et réparations locatives,
- et des éventuels frais de procédure.

En cas d'attribution d'un logement par l'école, je m'engage à établir ultérieurement l'imprimé « Acte de caution solidaire » destiné au CROUS.

Fait à
Le

Signature du garant :

**Toute personne qui se rend coupable du délit de fausse signature tombe sous le coup de l'article 441-1 du nouveau Code Pénal*

Joindre une copie de pièce d'identité, et justificatif de salaire

Sans ces documents, la demande de logement ne pourra être prise en compte.